

COTISATIONS 2020 au SNFOLC pour le département de la Mayenne

La cotisation se calcule de la façon suivante :

montant de la cotisation

=

n

×

prix du timbre mensuel *

+

13

↑

nombre de timbres dus **

↑

prix de la carte annuelle (indivisible)

* le montant du timbre est indiqué dans la grille ci-dessous.

** le nombre de timbres dus est proportionnel au temps de travail effectué (voir tableau correspondant).

Pour la justesse de nos comptes, respectez les centimes, SVP !

Rappel: les cotisations syndicales sont déductibles des impôts (droit à crédit d'impôt pour les non imposables) à hauteur de 66% du montant.

Donc : seulement 1/3 du montant de votre cotisation est à votre charge ! (soit 34€ seulement pour une cotisation de 100€)

Si vous n'êtes pas imposable, le fisc vous fait un chèque de 66€.

Le montant du timbre mensuel dépend de votre indice de rémunération (celui qui figure sur votre fiche de paie). Chez FO, de l'ouvrier au cadre, le montant du timbre correspond à, environ, une heure de travail par mois.

L'adhésion au SNFOLC vous donne automatiquement accès aux journaux du syndicat et de notre fédération, la FNEC-FP-FO. Elle inclut, également, une protection juridique professionnelle (dans des situations bien précises) et vous rend membre de l'association FO de consommateur (l'AFOC) et ceci SANS supplément de cotisation !

Prix du timbre mensuel :

Grade (= Classe) et Corps	Ech 1	Ech 2	Ech 3	Ech 4	Ech 5	Ech 6	Ech 7	Ech 8	Ech 9	Ech 10	Ech 11
Chaire supérieure	18,84	19,88	21,20	22,40	23,24	HEA-1 24,92	HEA-2 25,90	HEA-3 27,22	HEB-1 27,22	HEB-2 28,36	HEB-3 29,88
Classe Exceptionnelle : agrégés	23,24	HEA-1 24,92	HEA-2 25,90	HEA-3 27,22	HEB-1 27,22	HEB-2 28,36	HEB-3 29,88				
Agrégé Hors classe	21,20	22,40	23,24	HEA-1 24,92	HEA-2 25,90	HEA-3 27,22	-	-	-	-	-
Agrégé Classe normale	12,60	13,94	14,36	15,18	16,21	17,30	18,45	19,88	21,20	22,40	23,24
Classe Exceptionnelle : Certifiés, PEPS, CPE	19,46	20,58	21,70	23,24	HEA-1 24,92	HEA-2 25,90	HEA-3 27,22	-	-	-	-
Hors-classe : Certifié, PEPS, CPE, DCIO	-	17,47	18,70	20,02	21,36	22,57	22,99	-	-	-	-
Classe normale : Certifié, PEPS, CPE, Psy-EN	10,92	12,35	12,54	12,91	13,33	13,78	14,53	15,60	16,52	17,61	18,84

Remarque : stagiaires n'ayant pas bénéficié d'un reclassement : cotisation annuelle forfaitaire : 120 €

Contractuel enseignant (i = indice majoré)	i = 354	i = 367	i = 388	i = 410	i = 453	i = 475	Si votre indice ne figure pas dans cette liste, la formule de calcul est : indice x 0,028
	9,91	10,28	10,86	11,48	12,68	13,30	
MI-SE , AED , AVS/AESH	7						
Personnel de Labo	Le timbre mensuel = (traitement net mensuel) / 151						
Retraité Certifié Cl. Normale Cotisation annuelle **	118,6	Retraité Certifié Hors Classe Cotisation annuelle**			130,45	Retraité Agrégé Cotisation annuelle**	
					148,75	** retraités : carte + 5 timbres normaux + timbre UCR	

Nombre de timbres dus (n) :

Temps partiels (en%)	0 à 10 %	10,5 à 20 %	20,5 à 27,5 %	28 à 35 %	35,5 à 45 %	45,5 à 52,5 %	53 à 60 %	60,5 à 70 %	70,5 à 77,5 %	78 à 85 %	85,5 à 95 %	95,5 à 100 %
Nombre de timbres dus	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

COTISATIONS 2020 au SNFOLC pour le département de la Mayenne

BULLETIN d'ADHESION ou de RE-ADHESION (à remplir obligatoirement)

Merci de renseigner le plus précisément possible les rubriques suivantes (important pour le suivi syndical)

(À retourner au syndicat départemental : UD-FO53 (SNFOLC) - BP 1037 - 53 010 LAVAL CEDEX)

NOM et Prénom : né(e) le :

Adresse personnelle : n° et rue

Code postal et Ville :

Tél (mobile de préférence) :

Mail privé * :

* j'ai indiqué mon mail donc j'accepte de recevoir des informations de FO par mail.

Au 1^{er} janvier vous êtes (entourez la situation qui vous correspond) :

- **Contractuel** : CDI - CDD ; **Indice** : (il est indiqué sur votre fiche de paie)

- **Titulaire** : poste fixe - TZR - **Stagiaire**

Corps, classe : Échelon :

- **AED** ; **AVS** ; **AESH** ; **MI-SE** ; **Indice** : (il est indiqué sur votre fiche de paie)

- **A Temps partiel ?** (si oui, indiquez le % - il est indiqué sur votre contrat)

Affectation (établissement, ville)

Affectation complémentaire (éventuellement) :

TZR, Contractuels : établt de rattachement administratif :

AESH : PIAL de rattachement :

Discipline :

Nombre de chèques (indiquez la période d'encaissement à leur verso) : **Montant total** :

*Tous les chèques (à l'ordre du SNFOLC de la Mayenne) doivent être datés du jour de leur établissement. Les dates d'encaissement seront strictement respectées). Attention tous les chèques doivent pouvoir être encaissés **sur la même année civile**.*

RGPD - Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 - Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat SNFOLC national et SNFOLC 53. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans. Elles sont destinées exclusivement à la direction de la communication de FO. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snfolc53@laposte.net

Vu et pris connaissance le :

.....

Signature :

Cadre réservé à la trésorerie :

Date d'adhésion : n° de carte : enregistrement adhésion :

F	G	T
---	---	---

Nombre de timbres : montant dû :

montant total des chèques :

Calcul de votre cotisation, au verso >>>